

T

Écrivez à l'encre bleue ou noire.

Renseignements sur vous

(consultez la page 20 du guide)

1 Nom de famille

2 Prénom

6 Date de naissance

4 Sexe: 1 masculin 2 féminin

5 Langue de correspondance (s'il s'agit de votre première déclaration de revenus): 1 français 2 anglais

7 Appartement Numéro Rue, case postale

8 Ville, village ou municipalité Province Code postal

9

11 Votre numéro d'assurance sociale (NAS)

12 Votre situation le 31 décembre 2018
(voyez la définition du terme *conjoint au 31 décembre 2018*)

1 sans conjoint ou conjointe 2 avec conjoint ou conjointe

13 Si votre situation (ligne 12) est différente de celle inscrite en 2017, inscrivez la date du changement.

2 0 1

17 Si, le 31 décembre 2018, vous ne résidiez pas au Québec, inscrivez la province, le territoire ou le pays où vous résidiez.

18 Si vous n'avez pas résidé au Canada toute l'année, inscrivez la date de votre arrivée de votre départ

2 0 2 0

Raison de votre arrivée ou de votre départ. Consultez le guide. 0

Si vous avez reçu une étiquette personnalisée, apposez-la ici.

Si vous prévoyez déménager, consultez la page 15 du guide.

3 S'il s'agit de votre première déclaration de revenus du Québec, cochez ci-après.

19 Si vous avez indiqué une date à la ligne 18, inscrivez le montant de vos revenus gagnés pendant que vous ne résidiez pas au Canada.

Si vous n'avez eu aucun revenu, inscrivez 0.

21 Date de la faillite (s'il y a lieu)

2 0 1 8

Période couverte par la déclaration

1 avant la faillite

2 après la faillite

20 Choix relatif au calcul de la cotisation au RRQ pour un travail autonome (si vous avez coché la case 1). Consultez le guide.

22 Si vous êtes bénéficiaire d'une fiducie désignée, consultez le guide.

20 Si les renseignements ci-dessus concernent une personne décédée, inscrivez la date de son décès.

2 0 1

Renseignements sur votre conjoint au 31 décembre 2018

31 Nom de famille

32 Prénom

36 Date de naissance

37 Si votre conjoint est décédé en 2018, inscrivez la date de son décès.

2 0 1 8

41 Numéro d'assurance sociale (NAS)

50 Si votre conjoint a gagné des revenus comme travailleur autonome ou s'il a reçu un relevé 29, cochez ci-après.

51 Revenu net de votre conjoint. Consultez le guide. S'il n'a eu aucun revenu, inscrivez 0.

52 Si, le 31 décembre 2018, votre conjoint ne résidait pas au Québec, inscrivez la province, le territoire ou le pays où il résidait.

Crédit d'impôt pour solidarité

Remplissez l'annexe D pour demander le crédit d'impôt pour solidarité. Certaines conditions s'appliquent. Consultez la page 23 du guide.



T801 ZZ 84564849

Revenu total

Si vous avez occupé un emploi hors du Canada, cochez ci-après.	94	<input type="checkbox"/>		
Si vous avez occupé un emploi au Canada mais hors du Québec, cochez ci-après.		95	<input type="checkbox"/>	
Cotisation au RPC	96		Cotisation au RRQ, <i>relevé 1, case B</i>	98
Salaire admissible au RPC	96.1		Salaire admissible au RRQ, <i>relevé 1, case G</i>	98.1
Cotisation au RQAP, <i>relevé 1, case H</i>	97		Avantage imposable, inclus à la ligne 101, sur lequel aucune cotisation au RRQ n'a été retenue	102
Commissions reçues, <i>relevé 1, case M</i>	100			

Revenus d'emploi, <i>relevé 1, case A</i>				101		
Correction des revenus d'emploi, si vous avez reçu un relevé 22 (grille de calcul 105)				+	105	
Autres revenus d'emploi. Consultez le guide.	Précisez.	106	0	+	107	
Prestations d'assurance parentale, <i>relevé 6, case A</i>				+	110	
Prestations d'assurance emploi, <i>feuillelet T4E</i>				+	111	
Pension de sécurité de la vieillesse, <i>feuillelet T4A(OAS)</i>				+	114	
Prestations du RRQ ou du RPC, <i>relevé 2, case C</i>				+	119	
Prestations d'un régime de retraite, d'un REER, d'un FERR, d'un RPDB ou d'un RPAC/RVER, ou rentes				+	122	
→ Revenus de retraite transférés par votre conjoint. Consultez le guide.				+	123	
Dividendes de sociétés canadiennes imposables	Montant réel des dividendes déterminés	166				
	Montant réel des dividendes ordinaires	167		Montant imposable	+	128
Intérêts et autres revenus de placement				+	130	
Revenus de location.						
Annexez le formulaire TP-128 ou les états financiers.	Revenus bruts	168		Revenus nets	+	136
Gains en capital imposables (consultez le guide). Remplissez l'annexe G.				+	139	
Pension alimentaire reçue (montant imposable)				+	142	
Prestations d'assistance sociale, <i>relevé 5, case A</i> , et aide financière semblable, <i>relevé 5, case B</i>				+	147	
Indemnités de remplacement du revenu et versement net des suppléments fédéraux.	Précisez.	149		+	148	
Autres revenus. Consultez le guide.	Précisez.	153		+	154	
Revenus nets d'entreprise (montant de la ligne 34 de l'annexe L)				+	164	
Additionnez les montants des lignes 101 et 105 à 164.				Revenu total	=	199

Revenu net

Déduction pour travailleur. Consultez le guide.				201		
Déduction pour régime de pension agréé (RPA), <i>relevé 1, case D</i>				+	205	
Dépenses d'emploi et déductions liées à l'emploi.	Précisez.	206		+	207	
Déduction pour REER ou RPAC/RVER	RAP ou REEP	212		+	214	
Pension alimentaire payée (montant déductible). Consultez le guide.						
Numéro d'assurance sociale (NAS) du bénéficiaire	224					
Pension alimentaire payée (montant déductible)				+	225	
Frais de déménagement. Remplissez le formulaire TP-348.				+	228	
Frais financiers et frais d'intérêts. Consultez le guide aux lignes 231 et 260.				+	231	
Perte à l'égard d'un placement dans une entreprise. Remplissez le formulaire TP-232.1.						
Total des pertes	233		Perte admissible	+	234	
Déduction pour particulier habitant une région éloignée reconnue (formulaire TP-350.1)				+	236	
Déduction pour frais d'exploration et de mise en valeur				+	241	
Déduction pour revenus de retraite transférés à votre conjoint au 31 décembre. Remplissez l'annexe Q.				+	245	
Déduction pour remboursement de sommes reçues en trop. Consultez le guide.				+	246	
Déduction pour cotisations au RRQ et au RQAP pour un travail autonome				+	248	
Autres déductions. Consultez le guide.	Précisez.	249		+	250	
Report du rajustement des frais de placement. Consultez le guide.				+	252	
Additionnez les montants des lignes 201 à 207, 214 à 231 et 234 à 252. Total des déductions				=	254	
Montant de la ligne 199 moins celui de la ligne 254				=	256	
Rajustement des frais de placement (consultez le guide). Remplissez l'annexe N.				+	260	
Additionnez les montants des lignes 256 et 260.						
Si le résultat est négatif, inscrivez 0. Reportez le résultat à la page 3.				Revenu net	=	275





Attachez vos documents ici (ne joignez pas les documents non requis).

Si vous avez un solde à payer, veuillez attacher votre paiement et le bordereau de paiement à la page 1.



Revenu imposable

Montant de la ligne 275

Rajustement de déductions. Consultez le guide.

Précisez. 277

Prestation universelle pour garde d'enfants et revenus d'un régime enregistré d'épargne-invalidité. Consultez le guide.

Additionnez les montants des lignes 275 à 278.

Déductions pour investissements stratégiques. Consultez le guide.

Précisez. 286

Pertes d'autres années, autres que des pertes nettes en capital

Pertes nettes en capital d'autres années. Consultez le guide aux lignes 276 et 290.

Déduction pour gains en capital. Consultez le guide.

Déduction pour Indien

Déductions pour certains revenus. Consultez le guide.

Déductions diverses. Consultez le guide.

Précisez. 296

Additionnez les montants des lignes 287 à 297.

Total des déductions

Montant de la ligne 279 moins celui de la ligne 298. Si le résultat est négatif, inscrivez 0.

Revenu imposable

275	
276	
278	
279	
287	
289	
290	
292	
293	
295	
297	
298	
299	

Crédits d'impôt non remboursables

Montant personnel de base

Redressement pour indemnités de remplacement du revenu. Consultez le guide.

Montant de la ligne 350 moins celui de la ligne 358

Montant accordé en raison de l'âge ou pour personne vivant seule ou pour revenus de retraite. Remplissez l'annexe B.

Montant pour personnes à charge et montant transféré par un enfant majeur aux études postsecondaires. Remplissez l'annexe A.

Montant pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques. Consultez le guide.

Additionnez les montants des lignes 359 à 376.

Montant de la ligne 377 multiplié par 15 %

Frais pour soins médicaux non dispensés dans votre région

Frais médicaux. Remplissez l'annexe B.

Intérêts payés sur un prêt étudiant. Remplissez l'annexe M.

Additionnez les montants des lignes 378 à 385.

Montant de la ligne 388 multiplié par 20 %

Crédit d'impôt pour pompier volontaire et pour volontaire participant à des opérations de recherche et de sauvetage. Consultez le guide.

Crédit d'impôt pour travailleur d'expérience. Consultez le guide.

Crédit d'impôt pour nouveau diplômé travaillant dans une région ressource éloignée. Remplissez le formulaire TP-776.1.ND.

Crédits d'impôt pour dons. Consultez le guide. Montant de la ligne 1 de la grille de calcul 395

Crédit d'impôt pour achat d'une habitation. Remplissez le formulaire TP-752.HA.

Crédit d'impôt pour cotisations syndicales, professionnelles ou autres

Crédit d'impôt pour frais de scolarité ou d'examen. Remplissez l'annexe T.

Crédit d'impôt pour frais de scolarité ou d'examen transféré par un enfant. Consultez le guide.

Additionnez les montants des lignes 377.1, 389 à 392, 395 à 397, 398 et 398.1.

Crédits d'impôt non remboursables

350	15 012	00
358		
359		
361		
367		
376		
377		
377.1	15 %	
378		
381		
385		
388	20 %	
389		
390		
391		
392		
395		
396		
397		
398		
398.1		
399		

Impôt et cotisations

Impôt sur le revenu imposable.

Remplissez la grille de calcul 401. Si vous devez remplir le formulaire TP-22 ou TP-25, cochez la case 403.

Crédits d'impôt non remboursables (ligne 399)

Montant de la ligne 401 moins celui de la ligne 406. Si vous devez remplir la partie A de l'annexe E, inscrivez plutôt le montant de la ligne 413 de cette annexe. Si vous remplissez le formulaire TP-766.2, cochez la case 404.

Si vous avez rempli la partie 4 du formulaire TP-766.2, cochez la case 405.

Crédit d'impôt pour contribution à des partis politiques autorisés du Québec (grille de calcul 414)

Crédit d'impôt pour dividendes

Crédits d'impôt pour actions de Capital régional et coopératif Desjardins, relevé 26, cases B et D

Crédit d'impôt relatif à un fonds de travailleurs. Consultez le guide.

Additionnez les montants des lignes 414 à 424.

Montant de la ligne 413 moins celui de la ligne 425. Si le résultat est négatif, consultez le guide à la ligne 431.

Crédits transférés d'un conjoint à l'autre. Consultez le guide.

Montant de la ligne 430 moins celui de la ligne 431, ou montant de la ligne 18 de la partie B de l'annexe E. Si le résultat est négatif, inscrivez 0. Reportez le résultat à la page 4.

403

404

405

414

415

422

424

425

430

431

432

401	
406	
404	
413	
414	
415	
422	
424	
425	
430	
431	
432	



Montant de la ligne 432		432	
Contribution additionnelle pour services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés. Remplissez l'annexe I.		+ 434	
Droits d'immatriculation au registre des entreprises. Consultez le guide.	437	2 2	
Les renseignements contenus dans le registre des entreprises sont-ils exacts?	436	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Cotisation au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un travail autonome ou hors du Québec. Remplissez l'annexe R.		+ 439	
Versements anticipés de crédits d'impôt, <i>relevé 19, case A, B, C, D, G ou H</i>		+ 441	
Impôts spéciaux et redressement d'impôt. Consultez le guide. Précisez.	442		
Cotisation au RRQ et redressement d'impôt pour un travail autonome (grille de calcul 445)		+ 445	
Cotisation au Fonds des services de santé (FSS). Remplissez l'annexe F.		+ 446	
Cotisation au régime d'assurance médicaments du Québec.			
Remplissez l'annexe K ou inscrivez le numéro correspondant à votre situation à la case 449.		+ 447	
Additionnez les montants des lignes 432 à 447.		Impôt et cotisations	= 450

Remboursement ou solde à payer

Impôt du Québec retenu à la source, selon vos relevés ou vos feuillets	451		
➔ Montant de la ligne 58 de votre annexe Q	- 451.1		
Montant de la ligne 451 moins celui de la ligne 451.1	= 451.2		
➔ Impôt du Québec retenu à la source transféré par votre conjoint	+ 451.3		
Cotisation payée en trop au RRQ ou au RPC	+ 452		
Impôt payé par acomptes provisionnels	+ 453		
Partie transférable de l'impôt retenu pour une autre province	+ 454		
Crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants. Remplissez l'annexe C.	+ 455		
Crédits d'impôt relatifs à la prime au travail. Remplissez l'annexe P.	+ 456		
Cotisation payée en trop au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)	+ 457		
Crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés. Remplissez l'annexe J.	+ 458		
Remboursement de TVQ à un salarié ou à un membre d'une société de personnes	+ 459		
Crédit d'impôt Bouclier fiscal	+ 460		
Autres crédits. Consultez le guide. Précisez.	461		
Additionnez les montants des lignes 451.2 à 462. Impôt payé et autres crédits	= 465		
Compensation financière pour maintien à domicile. Consultez le guide.	+ 466		
Additionnez les montants des lignes 465 et 466.	= 468		
Montant de la ligne 450 moins celui de la ligne 468	=	468	
		= 470	

Pour savoir comment vous inscrire au dépôt direct, consultez la page 16 du guide.

➔ Montant de la ligne 470, s'il est négatif	474		
Remboursement transféré au conjoint. Consultez le guide avant d'inscrire un montant.	- 476		
Montant de la ligne 474 moins celui de la ligne 476 Remboursement	= 478		
Remboursement anticipé. Consultez le guide.	480		

➔ Montant de la ligne 470, s'il est positif			475
Montant transféré par votre conjoint. Consultez le guide avant d'inscrire un montant.			- 477
Montant de la ligne 475 moins celui de la ligne 477. Nous n'exigeons pas le solde s'il s'élève à moins de 2 \$.			Solde à payer = 479

Somme jointe. Remplissez le bordereau de paiement et effectuez votre paiement par chèque ou par mandat à l'ordre du ministre du Revenu du Québec. Attachez votre paiement et le bordereau à la page 1.

	481	
--	-----	--

Je déclare que tous les renseignements me concernant dans ce formulaire et dans les documents annexés sont exacts et complets et qu'ils font état de tous mes revenus.

Si j'ai droit à un remboursement et que j'ai inscrit un montant à la ligne 476, j'accepte qu'il serve au paiement du solde à payer de mon conjoint (ligne 475 de sa déclaration).

Si j'ai inscrit un montant à la ligne 123, c'est parce que j'ai choisi d'ajouter à mon revenu une partie des revenus de retraite de mon conjoint.

Signature X _____ Date _____

Ind. rég. Téléphone (domicile ou cellulaire) Ind. rég. Téléphone (travail) Poste

498 _____ 499 _____

Nous pourrions comparer les renseignements fournis avec ceux obtenus d'autres sources et les transmettre à des ministères ou organismes gouvernementaux.

